

FIDORG AUDIT

Société anonyme au capital de €. 124.000,00
RCS CAEN B 339 713 869
« Le Trifide » - 18, Rue Claude Bloch
14050 CAEN CEDEX 4

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE CAEN

Yann MARCHAND

54, Boulevard de Sébastopol
75003 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

THE MARKETINGROUP SA

Société Anonyme au capital de €. 734 363,50
Siège Social : 113, Rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS-PERRET

RCS NANTERRE B 353 944 093

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DU L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ THE MARKETINGROUP SA,
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE
L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

FIDORG AUDIT

Société anonyme au capital de €. 124.000,00
RCS CAEN B 339 713 869
« Le Trifide » - 18, Rue Claude Bloch
14050 CAEN CEDEX 4

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE CAEN

Yann MARCHAND

54, Boulevard de Sébastopol
75003 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

THE MARKETINGROUP SA

Société Anonyme au capital de €. 734 363,50
RCS NANTERRE B 353 944 093
113, Rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS-PERRET

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société THE MARKETINGROUP SA et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Caen, le 13 avril 2007.

Les commissaires aux comptes,

Pour FIDORG AUDIT,



Eric BATEUR
Commissaire aux Comptes
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE CAEN

Yann MARCHAND

Commissaire aux Comptes
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS